

Les Bonnes Pratiques du Territoire en Flandre Maritime

n° 5



Les acteurs sociaux et médico-sociaux qui vous accompagnent au quotidien ont souhaité rassembler au sein d'un bulletin les bonnes pratiques du territoire de la CCHF mais aussi des initiatives locales. Si vous souhaitez nous communiquer des informations... N'hésitez pas à nous contacter : communication@apahm-asso.fr

Écouter l'autre...



Tous mobilisés pour protéger les victimes de violences conjugales

Depuis le début du confinement, on observe, selon la secrétaire d'État à l'égalité femmes-hommes, une augmentation de plus de 30 % des signalements de violences conjugales. Même si à ce jour, à Dunkerque, on ne constate pas une hausse de cette ampleur, la Ville et les associations sont en alerte pour prévenir des situations de tension, notamment en proposant immédiatement aux victimes accompagnement et logement provisoire.



VIOLENCES AUX
FEMMES ET
AUX ENFANTS :

SOLFA S.E.D.I.R.E / 162 Boulevard Vauban, Coudekerque-Branche / 03 28 26 46 75

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h.

En dehors de ces horaires, le répondeur téléphonique oriente les appels.



LES NUMÉROS QUI
SAUVENT

Pour mémoire, les numéros nationaux d'alerte à retenir : le 119 ou le 39 19 ou le 17.



De nombreuses mairies de Flandres Maritimes ont mis en place un système d'appels ou d'écoute destiné aux plus fragiles. Si vous souhaitez bénéficier de ce service ou en faire bénéficier un de vos proches, prenez contact avec votre mairie.

Un numéro vert déployé à l'échelle nationale pour le grand public :

Un numéro vert national est déployé par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour le grand public :

0800 130 000 accessible 7j/7 et 24 h/24.

L'objectif est d'aider les personnes en situation de détresse psychologique, qui ressentent le besoin de parler et qui se posent des questions. Ce dispositif est innovant et s'appuie sur des partenariats : les personnes qui ont besoin d'un soutien psychologique sont orientées vers une plateforme d'écoute de la Croix-Rouge, "Croix Rouge écoute", qui les met ensuite en relation avec une cellule d'urgence médico-psychologique pour une prise en charge personnalisée.

Une cellule psychologique pour les salariés



Le Pôle Santé Travail de la Métropole Nord met en place des consultations à distance pour les salariés fortement exposés au stress et à l'anxiété du fait de leur activité professionnelle dans le contexte d'épidémie du Covid-19. Ce dispositif concerne les salariés dans l'obligation de conserver leur activité professionnelle en lien avec la nécessité de pérenniser l'activité socio-économique du pays mais aussi les salariés impactés par les mesures de télétravail. La cellule d'accompagnement psychologique se compose de psychologues du travail du Pôle Santé Travail. Les coordonnées des psychologues du CEDEST :

03 28 24 98 98 - secretaire.astreinte@cedest.net



Le réseau ADMR du Nord

PLUS QUE JAMAIS MOBILISE !

L'ADMR SE MOBILISE D'AVANTAGE, CHAQUE JOUR, POUR APPORTER SES SERVICES AUX PERSONNES

L'ADMR du Nord c'est un réseau de 26 associations qui intervient au quotidien pour apporter une aide et des soins à domicile auprès de la population.

A l'annonce des mesures gouvernementales, l'ADMR a mis en place un plan de continuité afin **poursuivre son activité en faveur des personnes isolées et fragilisées** en raison de leur âge, de leur handicap, de leur maladie ou de leur situation familiale. « *Dès le début de l'épidémie, nous nous sommes organisés afin d'assurer la continuité de nos services et pouvoir également prendre en charge des personnes dont l'état de santé permet un retour à la maison et libère ainsi de la place dans les structures de soin* » explique Octavie Gorlier, directrice à l'ADMR du Nord.

Les **intervenants de terrain** (agent(e)s à domicile, employé(e)s à domicile, auxiliaires de vie, aide-soignant(e)s) et le **personnel administratif sont très impliqués**, pas question pour eux d'abandonner les usagers. L'ensemble des équipes se relaie pour poursuivre l'accompagnement auprès des bénéficiaires et réaliser les actes indispensables (les toilettes, les levers et couchers, les repas et les courses).

L'ADMR du Nord peut également compter sur une **équipe de bénévoles très investis**. Ils prennent régulièrement des nouvelles des personnes accompagnées : « *dans le contexte de confinement actuel, il est en effet important d'assurer un lien régulier avec les personnes particulièrement isolées et de mettre en œuvre les mesures de prévention élémentaires* » précise la directrice.

Comme toutes les structures de service à la personne, l'ADMR manque de matériel de protection, notamment de masques et de solution hydroalcoolique. Jusqu'à aujourd'hui l'ADMR a pu compter sur la générosité d'entreprises qui ont fait des dons de matériel et/ou apportées un soutien financier. Octavie Gorlier indique : « *cette aide nous est très précieuse et nous souhaitons remercier tous les donateurs* ». Cependant, les ressources en matériel de protection ne seront pas suffisantes. L'ADMR a donc lancé un nouvel **appel à la générosité** via la plateforme Leetchi. Cette cagnotte a pour but de soutenir et d'améliorer les conditions de travail du personnel qui poursuit sans relâche ses interventions.

Les associations ADMR du Nord continueront d'assurer les services aussi longtemps que durera la pandémie.



pour tous, toute la vie, partout

A PROPOS DE L'ADMR :

Depuis 1945, l'ADMR est au service de tous, à tous les âges de la vie, partout en France. L'engagement de nos bénévoles et le professionnalisme de nos salariés, font de l'ADMR un acteur majeur de l'Economie Sociale et Solidaire. L'ADMR est ainsi le **premier réseau associatif de service à la personne en France** avec 2700 associations locales sur le territoire de France métropolitaine. Sur le département du Nord, l'ADMR emploie **1300 salariés** et **200 bénévoles**.

CONTACT :

Fédération ADMR du Nord
164 rue de Merville
59940 Estaires
03 28 48 95 44
contact@fede59.admr.org

APPEL AU DON DE MASQUES

GEL HYDROALCOOLIQUE OU
TOUT AUTRE MATERIEL DE PROTECTION

POUR NOS AIDES A DOMICILE

Contact via : contact@fede59.admr.org



Les Bonnes Pratiques du Territoire en Flandre Maritime

n° 5

Témoignages de l'ADAR

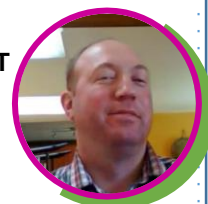
LIVRER DES COURSES À DOMICILE PERMET DE SE SENTIR UTILE À AUTRUI, QUI N'A PAS OU PLUS LA POSSIBILITÉ DE SE DÉPLACER EN MAGASINS. ON A BEAUCOUP DE CONTACTS HUMAINS AU QUOTIDIEN, C'EST IMPORTANT DE NOS JOURS. L'AUTONOMIE DANS CE MÉTIER ME PLAÎT. APRÈS, EN DEHORS DES LIVRAISONS, JE FAIS D'AUTRES CHOSES. CA ME PERMET DE DIVERSIFIER UN PEU MA SEMAINE DE TRAVAIL, EN ALLANT AIDER LES PERSONNES À FAIRE LEUR JARDIN, LA PELOUSE, DE LA PEINTURE, QUELQUES BRICOLAGES, ETC.

Thomas WOLLE
Homme toute main



"TOUJOURS AU CHEVET DES PERSONNES ÂGÉES, LE CONTEXTE N'EST PAS FACILE MAIS ON TIENT BON ! SI ON N'Y VA PLUS, QUI LE FERA ? IL FAUT BIEN APPORTER SOUTIEN PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE A NOS AINÉS. HEUREUSEMENT QU'ON A LE SOUTIEN DE NOTRE DIRECTRICE QUI NOUS LAISSE REGULIEREMENT DES MESSAGES".

Eddy Ketelers
Auxiliaire de vie sociale à l'ADAR



Cap sur la bienveillance



Témoignage

Marie-Françoise, Auxiliaire de Vie Sociale

« En tant que professionnelle, faire preuve de bienveillance envers une personne est une manière d'être, d'agir et de dire. Il faut savoir toujours être à l'écoute des besoins, des demandes et respecter ses choix, ses refus ainsi que son intégrité physique et psychique. Il faut également adopter une attitude respectueuse envers sa dignité, son intimité et ses croyances. En conclusion, je dirai que toute professionnelle qui a su établir une relation de confiance avec une personne, doit savoir garder une juste distance afin de préserver celle-ci. »



Adaptation des règles de confinement aux personnes handicapées :

Adaptation de l'obligation d'attestation pour le handicap visuel :

L'attestation de déplacement dérogatoire n'est pas nécessaire, à titre exceptionnel, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, sous condition de présenter une carte d'invalidité ou un document justifiant d'un tel handicap.

Par ailleurs, si vous êtes accompagné d'un auxiliaire de vie à domicile, ce dernier devra disposer d'une dérogation professionnelle de déplacement.

L'Elysée annonce un assouplissement des règles de confinement pour les personnes vivant avec des troubles du spectre de l'autisme et la mise en ligne prochaine d'un modèle d'attestation spécifique et leurs accompagnants. Attention, cette mesure ne faisant pas l'objet d'une attestation dédiée, ces personnes doivent donc toujours remplir et avoir sur elles l'attestation habituelle dérogatoire de déplacement.

Handicap et Covid 19 : ressources numériques disponibles
Mise en ligne par le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées d'une plateforme rassemblant les initiatives solidaires du territoire et des parcours selon que l'on propose une action solidaire, une personne ayant besoin d'aide ou une personne volontaire pour apporter son aide.

Cap'Handéo a créé un espace d'informations numériques relatives au Covid 19 à destination des aides à domicile, des personnes handicapées, des personnes âgées et des proches aidants
Une attestation en Facile à lire et à comprendre (FALC) officielle est maintenant disponible pour toutes celles et ceux pour qui la compréhension des écrits constitue un handicap.

Le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées met à disposition des conseils et ressources pour accompagner les personnes autistes dans un quotidien confiné

Santé publique France met à disposition sur l'espace accessible de son site internet des informations sur le coronavirus

Ciné ma Différence propose des ressources pour aider à gérer la situation actuelle en direction des personnes handicapées et des personnes les plus fragiles

Ciné ma Différence offre un accès à la culture pour tout le monde, même en confinement